

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 8 mai 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Michel Morin
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, trésorière

CE-2013-547-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-548-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2013-549-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 1^{er} MAI 2013

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 1^{er} mai 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2013-550-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 9 avril 2013.
-

CE-2013-551-DEC GESTION DES MILIEUX NATURELS / NATURE-ACTION QUÉBEC

ATTENDU QUE le Plan Vert 2011-2016 prévoit la création d'un organisme pour lui déléguer certaines actions et responsabilités à caractère environnemental;

ATTENDU QUE Nature-Action Québec a déposé une offre de services auprès de la Ville de Terrebonne pour élaborer un plan d'action pour la gestion des milieux naturels, cette offre intégrant un volet sur les scénarios de structure organisationnelle de gestion;

ATTENDU QUE cette proposition atteint les objectifs de la Ville en ce sens;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2013-04-09/01 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant l'offre de services

déposée par l'organisme Nature-Action Québec pour la confection d'un plan d'action pour la gestion des milieux naturels de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, d'accepter l'offre de services de l'organisme Nature-Action Québec, datée du 26 février 2013, pour la confection d'un plan d'action pour la gestion des milieux naturels de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 34 867\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0206 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente. (Ce contrat est exempté de l'obligation de procéder par soumission en vertu de l'article 573.3.2.1 de la L.C.V.).

Que M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acceptation de l'offre de services professionnels de février 2013 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la Commission du développement durable et de l'environnement soit et est mandatée afin de faire le suivi de ce dossier et qu'elle fasse ses recommandations au Comité exécutif suite à la réalisation de ce mandat.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0207 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 34 867\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-110-00-490 (budget des commissions) soit accepté.

CE-2013-552-DEC LETTRE D'APPUI / FONDS ÉCO IGA

ATTENDU la demande déposée par M. Pierre Godin de la Commission scolaire des Affluents concernant une demande de financement au fonds Eco IGA pour l'achat et l'installation d'îlots de récupération aux écoles Des Rives et Arc-en-ciel;

ATTENDU QUE M. Godin souhaite avoir une lettre d'appui de la Ville pour soutenir ces demandes auprès du Fonds Eco IGA;

ATTENDU QUE ces projets s'inscrivent parfaitement dans les orientations du Plan Vert qui visent la réduction des matières résiduelles destinées à l'enfouissement;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2013-04-09/02 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant une demande d'appui de M. Pierre Godin de la Commission scolaire des Affluents concernant dans le cadre du fonds Eco IGA ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif appuie la demande de M. Pierre Godin de la Commission scolaire des Affluents au fonds Eco IGA concernant le financement, l'achat et l'installation d'îlots de récupération aux écoles Des Rives et Arc-en-ciel.

CE-2013-553-REC POLITIQUE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU le dépôt, en décembre 2010, d'une demande de soutien financier auprès du ministère de la Famille et des Aînés visant à faire reconnaître la Ville de Terrebonne comme Municipalité amie des aînés (MADA) ;

ATTENDU QUE durant la présentation de la démarche MADA par le Carrefour action municipale et famille, en août 2011, il a été constaté une similitude entre les trois (3) démarches, soit MADA, la Politique familiale et la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale ;

ATTENDU la recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine afin d'intégrer en une seule politique les volets famille, aînés et personnes handicapées ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif visant à regrouper en une seule politique la démarche MADA, la Politique familiale et le Plan d'action assurant l'intégration des personnes handicapées ;

ATTENDU l'entente intervenue, en février 2012, avec le ministère de la Famille portant sur une aide financière du gouvernement afin de procéder à la mise à jour de la Politique familiale et à l'élaboration d'une Politique des aînés et des plans d'action qui en découlent ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-370-DEC mandatant un chargé de projet afin de réaliser, sous la supervision de la Commission, la Politique visant la famille, les aînés et les personnes handicapées et ses plans d'action ;

ATTENDU l'orientation de la Commission pour que le projet de politique tourne autour de sept (7) grands domaines d'intervention : habitation et milieu de vie, accessibilité, mobilité (transport/déplacement), engagement citoyen et participation sociale, sécurité, communication (information) et développement et épanouissement des personnes ;

ATTENDU la consultation à l'été 2012 d'intervenants-clés ayant une connaissance approfondie de la réalité des clientèles visées ;

ATTENDU la consultation à l'été et à l'automne 2012 de représentants municipaux dans chacun des domaines ciblés, d'organismes ciblés pour leur intervention auprès de ces clientèles, de citoyens en entrevue individuelle lors d'activités ciblées, de citoyens lors de soirées de consultation et finalement par l'intermédiaire d'un sondage web ;

ATTENDU la validation de l'énoncé de politique lors des états généraux du 13 avril auxquels ont participé plus de 100 citoyens ;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2013-04-16/01 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, de recommander au Conseil l'adoption de la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2013-554-DEC PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES / VOLET MUNICIPAL

ATTENDU le programme de plantation d'arbres approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 2009;

ATTENDU QUE ce programme comporte un volet municipal destiné à permettre la plantation d'arbres sur des terrains municipaux ;

ATTENDU QUE le projet ciblé par le service des aménagements paysagers à la Direction de l'entretien du territoire se situe sur les buttes antibruit situées le long de la route 335 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces plantations ;

ATTENDU la participation financière confirmée de l'organisme Projets Saint-Laurent (Jour de la Terre) au montant de 2 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que le Comité exécutif approuve le projet de plantation forestière sur les buttes de la route 335, tel que proposé par la Direction de l'entretien du territoire et de la Direction générale.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente « Plantation spéciale pour la Fondation David Suzuki », et tous autres documents pertinents, à intervenir avec l'organisme Projets Saint-Laurent.

**CE-2013-555-DEC TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CORRIDOR VERT
DU RUISSEAU DE FEU ET DE SA BRANCHE
NUMÉRO 1 / DEMANDE DE FINANCEMENT / TRAME
VERTE ET BLEUE**

ATTENDU le projet de corridor vert du Ruisseau de Feu entériné par le Conseil municipal par sa résolution 326-06-2011;

ATTENDU QU'un mandat a été octroyé à la firme de consultant Planex inc. en juin 2011 pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux d'aménagement du corridor vert du Ruisseau de feu et de sa branche numéro 1 ;

ATTENDU le certificat d'autorisation délivré le 18 juillet 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour ces travaux;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés en 2013;

ATTENDU le Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;

ATTENDU le projet de corridor vert du Ruisseau de Feu cadre dans les critères de ce programme;

ATTENDU QU'il est opportun que la ville dépose une demande d'aide financière pour la réalisation de ce projet;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, d'autoriser la présentation de la demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et confirme l'engagement de la municipalité d'assumer sa part d'investissement au projet.

Que la Ville de Terrebonne confirme son engagement à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit et de réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention et tous autres documents pertinents à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Communauté métropolitaine de Montréal.

Que M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, soit et est mandaté pour agir pour et au nom de la Ville de Terrebonne pour ce projet.

**CE-2013-556-DEC REMPLACEMENT À LA FONCTION DE
COORDONNATEUR MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ
CIVILE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-442-DEC confirmant le départ à la retraite du Conseiller à la Direction générale et coordonnateur municipal de la sécurité civile le 1^{er} décembre 2013 et la fin de ses responsabilités relatives aux mesures d'urgence à compter du 31 juillet prochain ;

ATTENDU QU'il y a lieu de statuer sur le remplacement à la fonction de coordonnateur municipal de la sécurité civile ;

ATTENDU QUE M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, occupe la fonction de coordonnateur adjoint de la sécurité civile depuis le 20 juin 2007 ;

ATTENDU QUE M. Bérubé possède les connaissances et les expériences pour occuper la fonction de coordonnateur municipal de la sécurité civile ;

ATTENDU QUE la nomination de M. Bérubé entraîne son remplacement à la fonction de coordonnateur adjoint de la sécurité civile ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer M. Dave Sévigny, directeur adjoint à la Direction de l'incendie, pour occuper la fonction de coordonnateur adjoint de la sécurité civile ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, Conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, que le Comité exécutif désigne M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, pour assumer la fonction de coordonnateur municipal de la sécurité civile, et ce, à compter du 1^{er} août 2013.

Que le Comité exécutif désigne M. Dave Sévigny, directeur adjoint à l'incendie, pour assumer la fonction de coordonnateur adjoint de la sécurité civile à compter également du 1^{er} août 2013.

**CE-2013-557-DEC DÉCONTAMINATION / ÉTUDE PHASE II / LOT
1 950 816 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 85-02-2011 autorisant l'expropriation du lot 1 950 616 du cadastre du Québec avec les bâtisses dessus y érigées dont l'une portant le numéro civique 5063, rue Bernard-Gagnon, et ce, dans le cadre du programme d'acquisition d'immeubles prévu au programme particulier d'urbanisme (PPU) adopté sous le numéro 1000-15 et, qu'à cet effet, une indemnité de 350 000\$ a été prévue;

ATTENDU QUE l'offre d'acquisition reçue de la part de la société 6183433 Canada inc. pour du terrain et les bâtiments mentionnés à l'alinéa précédent prévoit, entre autres choses, que l'acquéreur prend l'immeuble exempt de tout contaminant;

ATTENDU QUE la Ville doit donc remettre l'immeuble à la société 6183433 Canada inc. exempt de contaminant;

ATTENDU QUE la Ville a procédé, au cours du mois de juillet 2011, à une étude environnementale par l'intermédiaire de la firme LVM;

ATTENDU QUE l'étude de phase II indiquait, au 13 avril 2012, que l'immeuble était exempt de tout contaminant;

ATTENDU QUE depuis cette date, l'immeuble a fait l'objet de vandalisme et que la Ville de Terrebonne a dû faire barricader portes et fenêtres;

ATTENDU QU'à la fin de décembre 2012 ou au début du mois de janvier 2013, lors du nettoyage de fossés par la ville, des contaminants ont été découverts près du terrain acquis par expropriation;

ATTENDU QUE la firme LVM a été mandatée pour déterminer l'ampleur de la contamination des lieux et, qu'à cet effet, un rapport a été reçu le 20 février 2013 démontrant que des produits pétroliers ont été répandus à l'intérieur des bâtiments et sur le terrain;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une étude environnementale de phase II et de procéder à un appel d'offres par voie d'invitation pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de décontamination, le tout afin de remplir les obligations de la Ville eu égard à la qualité environnementale de l'immeuble;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise la Direction du greffe et affaires juridiques à procéder à un appel d'offres sur invitation, auprès d'au moins trois (3) fournisseurs, pour la confection d'une étude environnementale de phase II et la préparation de plans, devis et surveillance des travaux de décontamination du lot 1 950 616 du cadastre du Québec, avec bâtisses dessus y érigées dont une portant le numéro 5063, rue Bernard-Gagnon à l'intersection du chemin Saint-Charles, secteur Lachenaie, Terrebonne.

**CE-2013-558-DEC MANDAT / PROCUREURS / REQUÊTE
INTRODUCTIVE D'INSTANCE / DUROKING
CONSTRUCTION (9200-2088 QUÉBEC INC.) /
TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE
MAÎTRESSE / BOULEVARD DE LA PINIÈRE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 273-05-2012 acceptant la soumission de la compagnie Duroking Construction inc. pour des travaux d'installation d'une conduite maîtresse de 600 mm de diamètre entre le centre de distribution Sobey's et le réservoir RAIM sur le boulevard de la Pinière;

ATTENDU QUE des changements ont été réalisés au contrat lors sa réalisation;

ATTENDU QUE les procureurs de Duroking Construction inc. transmettaient une mise en demeure à la Ville de Terrebonne pour des travaux supplémentaires et autres modifications contractuelles, et ce, en date du 18 janvier 2013, réclamant un montant supplémentaire de 151 629,87\$;

ATTENDU QUE le rapport de la Direction du génie et projets spéciaux, daté du 26 mars 2013, indique que la réclamation de la compagnie Duroking Construction inc. est irrecevable;

ATTENDU QUE le 2 mai 2013, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance réclamant un montant de 151 629,87\$;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater nos procureurs pour comparaître et rédiger une défense;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés afin de comparaître et représenter la Ville de Terrebonne concernant la requête introductive d'instance présentée par la compagnie 9200-2088 Québec inc. faisant affaire sous le nom de Duroking Construction inc. dans le dossier de la Cour supérieure numéro 700-17-009889-139.

**CE-2013-559-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 992 711,23\$ préparée le 2 mai 2013 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 3 374 394,05\$ préparée le 2 mai 2013.

CE-2013-560-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 95 125,33\$ préparée le 1^{er} mai 2013.

CE-2013-561-REC RÈGLEMENT 486-1 / AMENDEMENT / POSTE DE POMPAGE / CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ / PROJET GRILLI / ANNEXE B

ATTENDU QUE le 8 novembre 2010, le Conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 486 décrétant les travaux de construction d'un poste de pompage d'égout domestique avec conduite de refoulement, pose d'une conduite d'égout domestique et correctifs dans le poste de pompage de la rue Bergeron pour le projet de développement Grilli;

ATTENDU QUE les lots et parties de lots correspondant au corridor de biodiversité ont été inclus au plan de taxation annexe B du règlement 486 et ne sont pas bénéficiaires des travaux ;

ATTENDU QUE les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC recommandent un terme de l'emprunt de 25 ans;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 486-1 amendement le règlement numéro 486 afin de modifier l'annexe B pour le retrait de lots et de parties de lots correspondants au corridor de biodiversité qui ne sont pas desservies par les travaux et modifier également le terme de l'emprunt de 15 à 25 ans.

CE-2013-562-REC RÈGLEMENT 514-1 / AMENDEMENT / URBANOVA / CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ

ATTENDU QUE le 26 mars 2012, le Conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 514 décrétant des travaux d'installation de conduite d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, de carrefour giratoire, d'un émissaire pluvial et d'enfouissement des utilités publiques pour le prolongement du boulevard Carmel et de l'avenue Urbanova dans le projet de développement Urbanova;

ATTENDU QU'un rapport descriptif des travaux dans le secteur de l'émissaire pluvial Ouest projet Urbanova préparé par la Direction du génie et projets spéciaux recommande l'amendement du règlement 514 afin de modifier la répartition des coûts des travaux, de rembourser une quote-part au promoteur pour le surdimensionnement d'une conduite, de revoir les bassins de taxation, de réviser l'estimation des coûts de travaux selon une nouvelle répartition;

ATTENDU QUE ce rapport relate les contraintes techniques de la construction de l'émissaire pluvial dans la rue Marcel-De La Sablonnière : manque d'espace disponible dans la servitude de la 20^e Avenue, l'ajout de réseaux souterrains supplémentaires à même le projet promoteur et du croisement entre les réseaux existants et proposés;

ATTENDU QUE ledit rapport recommande l'alternative d'obliger le promoteur à surdimensionner une conduite pluviale entre l'avenue Pierre-Dansereau et la limite de l'emprise de la rue Marcel-De La Sablonnière;

ATTENDUE QUE cette suggestion nécessite un remboursement au promoteur qui n'était pas prévu à l'objet du règlement 514 et que ce remboursement est lié au surdimensionnement de la conduite pluviale;

ATTENDU QU'une note technique expliquant la hausse des coûts de travaux préparée par la Direction du génie et projets spéciaux recommande que le montant d'emprunt requis doit être augmenté de 395 000\$, selon l'estimation préparée par la Direction du génie et projets spéciaux afin de le porter à 13 477 000\$;

ATTENDU QUE suite à une révision de la répartition des coûts des travaux, une partie des travaux de construction de la rue Marcel-De La Sablonnière doivent être répartis aux immeubles des nouvelles annexes C, D et E qui en seront bénéficiaires;

ATTENDU QUE les lots et parties de lots correspondant au corridor de biodiversité ont été inclus au plan de taxation annexe B du règlement 514 et ne sont pas bénéficiaires des travaux ;

ATTENDU QUE les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC recommandent un terme de l'emprunt de 25 ans;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 514-1 amendant le règlement numéro 514 afin de modifier la répartition des coûts des travaux, rembourser une quote-part au promoteur pour le surdimensionnement d'une conduite, de modifier l'annexe B pour le retrait de lots et de parties de lots correspondants au corridor de biodiversité qui ne sont pas desservies par les travaux, d'ajouter les annexes C, D et E, d'augmenter le montant de l'emprunt de 395 000\$ afin de porter le total de celui-ci à 13 477 000\$ et modifier également le terme de l'emprunt de 15 à 25 ans.

CE-2013-563-REC RÈGLEMENT 575 / ACQUISITION DE TERRAINS ET AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT ET TRAVAUX DE PAVAGE ET ÉCLAIRAGE / RUE FRANÇOIS-CORBEIL

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-383-REC recommandant au Conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition des lots 3 688 458 et 3 688 459 du cadastre du Québec pour des fins d'aménagement d'un stationnement public sur la rue François-Corbeil;

ATTENDU QU'un rapport en date du 18 septembre 2012 de la firme Picard Crevier Guertin & Associés proposait une valeur d'acquisition totale de l'ordre de 245 400\$ pour les lots 3 688 458 et 3 688 459 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les propriétaires concernés par ces travaux ont reçu une lettre-sondage et se sont prononcés en faveur de la proposition de la ville pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition de terrains et aménagement d'un stationnement et travaux de pavage et éclairage dans la rue François-Corbeil;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (575) décrétant un emprunt au montant de 493 100\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt-cinq (25) ans pour l'acquisition de terrains et aménagement d'un stationnement et travaux de pavage et éclairage dans la rue François-Corbeil.

**CE-2013-564-REC RÈGLEMENT 487-1 / AMENDEMENT / TRAVAUX /
VOIE DE SERVICE AU SUD DE L'AUTOROUTE 640 /
CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ**

ATTENDU QUE le 11 juillet 2011, le Conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 487 décrétant les travaux de construction et d'aménagement paysager du boulevard projeté entre côte de Terrebonne et le boulevard de La Pinière (voie de service au Sud de l'Autoroute 640);

ATTENDU QUE les travaux d'égout pluvial ont été bonifiés du projet initial afin de desservir les terrains en bordure du boulevard de la Pinière dans le but de répondre aux obligations des nouvelles dispositions du MDDEFP vis-à-vis la gestion des eaux pluviales en ajoutant un réseau pluvial parallèle;

ATTENDU QUE les travaux de chaussée et d'éclairage ont été modifiés du projet initial par l'ajout de pavé-unis, de murs de tête et d'équipements d'éclairage distinctifs et que l'estimation des coûts du génie civil révisée par la firme Cima+ prévoit une augmentation;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts d'aménagement paysager révisée par la Direction de l'entretien du territoire prévoit une augmentation pour l'aménagement paysager de deux espaces non prévus à l'estimation du règlement 487;

ATTENDU QUE suite à une révision de la répartition des coûts des travaux par la Direction du génie et projets spéciaux, une partie des travaux de construction de l'égout pluvial doit être réparti aux immeubles de la nouvelle annexe C qui en seront bénéficiaires;

ATTENDU QUE les lots et parties de lots correspondant au corridor de biodiversité ont été inclus au plan de taxation annexe B du règlement 487 et ne sont pas bénéficiaires des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'est engagée à fournir l'accès à la Commission scolaire Seigneuries des Mille-Îles (CSSMI) pour se rendre à la future école, et ce, via l'avenue Urbanova ;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a proposé d'aménager une route de contournement temporaire éliminant ainsi la contrainte que posent certains des aménagements de traverse de cours d'eau non prévus au règlement 487 et son amendement;

ATTENDU QU'UN concept de design distinctif a été proposé dans le but de donner une plus value au projet Urbanova en valorisant les traverses de cours d'eau et que ces travaux devront faire l'objet d'un nouveau règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC recommandent un terme de l'emprunt de 25 ans;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 487-1 amendant le règlement numéro 487 afin de modifier la répartition des coûts des travaux, de modifier l'annexe B pour le retrait de lots et de parties de lots correspondants au corridor de biodiversité qui ne sont pas desservies par les travaux, d'ajouter l'annexe C, d'augmenter le montant de l'emprunt de 1 696 900\$ afin de porter le total de

celui-ci à 11 774 500\$ et de modifier également le terme de l'emprunt de 15 à 25 ans.

CE-2013-565-DEC NOMINATION / AGENT DE BUREAU / DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES

ATTENDU l'affichage du poste d'agent de bureau à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, de nommer Mme Chantal Goupil au poste d'agent de bureau à la Direction de l'administration et finances à compter du 13 mai 2013, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2013-566-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UN NISSAN ALTIMA 2013

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la location d'un Nissan Altima 2013 pour la Direction de la police;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Grenier Nissan Terrebonne	416,72\$ t.t.c./mois
Manoir Nissan inc.	455,86\$ t.t.c./mois

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Grenier Nissan Terrebonne s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 avril 2013 de M. Guy Dubois, directeur de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **GRENIER NISSAN TERREBONNE**, datée du 22 avril 2013, pour la location d'un Nissan Altima 2013 pour la Direction de la police, pour un contrat d'une durée de quatre (4) ans (48 versements), le tout pour un montant mensuel de 362,45\$ (taxes en sus) (416,72\$ t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0159 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à la location dudit équipement.

CE-2013-567-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UN FORD EDGE 2013

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la location d'un Ford Edge 2013 pour la Direction de la police;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

Terrebonne Ford inc.	624,47\$ t.t.c./mois
Élite Ford St-Jérôme	635,18\$ t.t.c./mois
Pinard Ford	651,91\$ t.t.c./mois

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 avril 2013 de M. Guy Dubois, directeur de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **TERREBONNE FORD INC.**,

datée du 23 avril 2013, pour la location d'un Ford Edge 2013 pour la Direction de la police, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans (36 versements), le tout pour un montant mensuel de 543,13\$ (taxes en sus) (624,47\$ t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0158 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à la location dudit équipement.

**CE-2013-568-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN VÉHICULE HYUNDAI
TUCSON L POUR LA DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un véhicule « Hyundai Tucson L » pour la Direction de la police (SA13-9045) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 mars 2013 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 16 avril 2013 à 11 h 04, à savoir :

Chomedey Hyundai	27 731,97\$ t.t.c. <i>révisé</i>
------------------	----------------------------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Chomedey Hyundai s'est avérée conforme selon le rapport daté du 25 avril 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le prix du véhicule a été négocié pour un montant moindre que celui soumis dans l'offre considérant qu'il existait un écart entre l'estimation de la Ville et l'offre, le tout étant prévu à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **CHOMEDEY HYUNDAI**, datée du 24 avril 2013, pour l'achat d'un véhicule « Hyundai Tucson L » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 24 120\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0157 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit véhicule.

**CE-2013-569-REC SOUMISSION / ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE
BILLETTERIE ÉLECTRONIQUE POUR LES
VÉHICULES DE PATROUILLE ET DE LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'une solution de billetterie électronique pour les véhicules de patrouille et de la sécurité routière (SA13-10003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 30 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 mars 2013, à savoir :

	Total (t.t.c.)	Option - Équipement	Option – contrat de soutien 3 ans	Option – contrat de soutien 5 ans
ICO Technologies inc. <i>non conforme</i>	39 862,82\$	39 631,88\$	N/A	N/A
Logiciels Radar inc.	61 454,14\$	N/A	N/A	N/A
Emergensys Solutions inc.	82 189,88\$	N/A	30 508,62\$	50 847,69\$
Gtechna inc.	100 580,13\$	60 809,13\$ <i>corrigé</i>	19 715,91\$ <i>corrigé</i>	32 859,86\$ <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 65 à la firme Logiciels Radar inc., un pointage de 79 à la firme Emergensys Solutions inc. et un pointage de 85 à la firme Gtechna inc. et que la firme ICO Technologies inc. n'a pas été évaluée puisque non conforme, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final (appel d'offres avec système de pondération facultatif) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Gtechna inc.;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 mai 2013 ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 488 257,83\$ (t.t.c.) pour cinq (5) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **GTECHNA INC.** pour :

- le contrat de la billetterie électronique pour les véhicules de patrouille et de la sécurité routière incluant les licences et l'implantation pour un montant de 75 400\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0154 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente ;
- l'achat d'équipement pour un montant de 52 889\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0154 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente ;
- la génération automatique des intersections pour l'acquisition de la billetterie électronique pour un montant de 4 713,98\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0156 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente
- le contrat de service pour une période de cinq (5) ans pour un montant de 28 580\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0155 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par recherche de prix pour la location d'un véhicule utilitaire Ford Escape 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à une demande de prix pour la « **Location d'un véhicule utilitaire Ford Escape 2014** ».

**CE-2013-571-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT D'UN VÉHICULE « MITSUBISHI OUTLANDER
2014 »**

ATTENDU l'acceptation d'une fiche de projet de nouvelle initiative 2013 pour le remplacement de la flotte véhiculaire (numéro 24) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat d'un véhicule « Mitsubishi Outlander 2014 » pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **L'achat d'un véhicule Mitsubishi Outlander 2014** ».

**CE-2013-572-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de fournitures de bureau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **L'achat de fournitures de bureau** ».

**CE-2013-573-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE VENTILATION ET GÉOTHERMIE AU
BUREAU SEIGNEURIAL À L'ÎLE-DES-MOULINS**

ATTENDU l'acceptation d'une fiche de projet de nouvelle initiative 2013 pour l'amélioration de la condition climatique d'un bâtiment historique (Île-des-Moulins) SODECT (numéro 6) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour des travaux de ventilation et géothermie au bureau seigneurial à l'Île-des-Moulins;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux de ventilation et géothermie au bureau seigneurial à l'Île-des-Moulins** ».

**CE-2013-574-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
SERVICE DE SERRURIER / CONTRAT D'UN AN
AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services de serrurier sur une base régulière pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de

l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services de serrurier pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

**CE-2013-575-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
INSTALLATION DE PUISARDS DE RUE FACE AU
4356, RUE DES MATADORS EST**

ATTENDU l'accumulation d'eau à l'extrémité de la rue des Matadors ;

ATTENDU l'absence de réseau pluvial dans ladite rue ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre une servitude sur une partie du lot 1 948 164 du cadastre du Québec soit au 4356, rue des Matadors pour l'installation d'une conduite d'égouttement vers le réseau pluvial localisée près de la digue de la rivière ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'installation de puisards de rue face au 4356, rue des Matadors est ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **L'installation de puisards de rue face au 4356, rue des Matadors** ».

Que M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, soit et est mandaté pour la confection de la description technique.

Que Me Simon Larin, notaire, soit et est mandaté pour la préparation des actes de servitude.

**CE-2013-576-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
RÉFECTION DE LA TOITURE DU 2951, CHEMIN
SAINT-CHARLES**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la réfection de la toiture du centre Saint-Charles situé au 2951, chemin Saint-Charles suite à des infiltrations d'eau récurrentes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La réfection partielle (reprise des solins et du périmètre) de la toiture du centre Saint-Charles situé au 2951, chemin Saint-Charles** ».

**CE-2013-577-DEC FINANCEMENT ET COMPTABILISATION / TRAVAUX
DE VENTILATION / 491, BOULEVARD DES
SEIGNEURS**

ATTENDU les travaux urgents effectués au 491, boulevard des Seigneurs en janvier et février 2013 pour le remplacement d'unités de ventilation ;

ATTENDU QUE ces dépenses n'étaient pas prévues au budget d'opération ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le financement de ces immobilisations à même les surplus réservés pour la rénovation d'édifices pour un montant de 24 678,40\$ (dépense nette). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0153 révisé émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-578-REC SOUMISSION / RÉFECTION ET PAVAGE DES
COUPES 24 HEURES ET 72 HEURES / CONTRAT
D'UN (1) AN AVEC UNE (1) OPTION DE
RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures pour un contrat d'un (1) an avec une (1) option de renouvellement (SA13-9044) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 3 avril 2013 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 avril 2013, à savoir :

Les Asphaltes J. Dumont inc.	164 155,56\$ t.t.c.
Pavage des Moulins inc.	174 215,87\$ t.t.c.
9102-6963 Québec inc. (Poitras Asphalte & Pavage du Nord)	174 546,43\$ t.t.c.
Pavages Chartrand inc.	198 359,75\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Asphaltes J. Dumont inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 24 avril 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Louis-Jean Caron, chargé de projets au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 2 mars 2013, au montant de 175 559,93\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Asphaltes J. Dumont inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 8 mai 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES ASPHALTES J. DUMONT INC.**, datée du 19 avril 2013, pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures pour un contrat d'un (1) an avec une (1) option de renouvellement, pour un montant de 142 775\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0152 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-579-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX
D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉMISSAIRE
PLUVIAL, D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET
D'ÉCLAIRAGE TEMPORAIRE / AVENUE PIERRE-
DANSEREAU ET UNE PARTIE DU BOULEVARD CARMEL**

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 514 décrétant décrétant des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'un carrefour giratoire, d'un émissaire pluvial et de l'enfouissement des utilités publiques dans le boulevard Carmel et l'avenue Pierre-Dansereau et prévoyant un emprunt au montant de 13 082 000 \$;

ATTENDU QUE ces travaux sont nécessaires pour desservir la partie ouest du développement Urbanova conformément au Plan directeur de la côte de Terrebonne ;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 125-03-2012 mandatant la firme BPR-Triax pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux d'installation de ponceaux, d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de pose de fondation de rue, de revêtement bitumineux (couche de base), d'éclairage routier temporaire et un émissaire pluvial sur le boulevard Urbanova, la rue « A » et une partie du boulevard Carmel;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les « **travaux d'installation d'une conduite d'émissaire pluvial, d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'éclairage temporaire sur l'avenue Pierre-Dansereau** », et ce, conditionnellement à l'adoption du règlement numéro 514-1.

**CE-2013-580-DEC CONTRAT DE LOCATION / CENTRE DE SOCCER
INTÉRIEUR / LES COMPLEXES SPORTIFS
TERREBONNE INC.**

ATTENDU QUE pour la troisième (3^e) année consécutive, la Ville de Terrebonne désire faire la location d'heures au centre de soccer intérieur pour le Club de soccer de Bois-des-Filion qui compte 514 joueurs de Terrebonne sur les 878 du Club ;

ATTENDU QUE le coût total du contrat est de 54 427,02 \$ (taxes en sus) et que sa durée s'étend du 29 avril au 14 septembre 2013;

ATTENDU QUE le nombre d'heures louées est déterminé selon le nombre de participants de la saison dernière et respecte le principe d'attribution des heures aux organismes de même nature selon les besoins établis;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 573.3 alinéa 2.1 de la Loi sur les Cités et Villes, la municipalité peut, de gré à gré, conclure un contrat dont l'objet est la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif, et ce, même si le montant excède 25 000 \$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la signature du contrat de location pour la période du 29 avril au 14 septembre 2013.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, à signer le contrat de location, le tout pour un montant n'excédant pas 62 577,47 \$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0168 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-581-DEC PROGRAMME D'ÉCHANGE JEUNESSE CANADA MONDE
/ ACCUEIL DE JEUNES CANADIENS ET BÉNINOIS**

ATTENDU QUE depuis 2005 la Ville de Terrebonne appuie « Jeunesse Canada Monde » dans le cadre du programme d'échange;

ATTENDU QUE Jeunesse Canada Monde réitère sa demande d'appui pour l'année 2013, soit dans le cadre du programme d'échange « Jeunesse Canada Monde » pour un groupe de dix-huit (18) jeunes Canadiens et du Bénin pour un séjour durant la période de septembre à la fin novembre 2013;

ATTENDU QUE le groupe d'échange participera à la patrouille environnementale en partenariat avec le Groupe Plein air Terrebonne, relevant du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu, et ce, jusqu'en novembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif appuie « Jeunesse Canada Monde » dans le cadre de son programme d'échange dans notre municipalité avec le Bénin.

**CE-2013-582-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE DOCUMENTS MUSICAUX POUR LES
COLLECTIONS DES QUATRE (4) BIBLIOTHÈQUES**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de documents musicaux pour les collections des quatre (4) bibliothèques pour 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « *L'achat de documents musicaux pour les collections des quatre (4) bibliothèques pour 2013* ».

**CE-2013-583-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE FILMS POUR LES COLLECTIONS DES
QUATRE (4) BIBLIOTHÈQUES**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de films pour les collections des quatre (4) bibliothèques pour 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « *L'achat de films pour les collections des quatre (4) bibliothèques pour 2013* ».

**CE-2013-584-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC
COMTOIS / RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX
DES PARCS FAFARD ET SARRAZIN /
RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX ET
ÉCLAIRAGE DU SENTIER AU PARC ARC-EN-CIEL**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 157-03-2013 mandatant la firme La Vie en Vert inc. pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement du parc Comtois, des aires de jeu des parcs Fafard et Sarrazin et des aires de jeu et de l'éclairage au parc Arc-en-Ciel ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour les « *travaux de réaménagement du parc Comtois, le réaménagement des aires de jeux des parcs Fafard et Sarrazin et le réaménagement des aires de jeux et l'éclairage du sentier au parc Arc-en-Ciel* ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 564.

**CE-2013-585-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER ÉCLAIRÉ
AU PARC DU BOISÉ / RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE
JEUX AU PARC LAURIER / CONSTRUCTION D'UNE
PATINOIRE PERMANENTE AU PARC GÉRÔME /**

CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT AU PARC BIGRAS / PROGRAMME DES PARCS 2013

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 158-03-2013 mandatant la firme La Vie en Vert inc. pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'un terrain de soccer éclairé et l'aménagement d'un sentier au parc du Boisé, le réaménagement des aires de jeu au parc Laurier, la construction d'une patinoire permanente au parc Gérôme et la construction d'un stationnement au parc Bigras ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour les « **travaux de construction d'un terrain de soccer éclairé au parc du Boisé ainsi que le réaménagement des aires de jeux au parc Laurier, la Construction d'une patinoire permanente au parc Gérôme et la construction d'un stationnement au parc Bigras** » dans le cadre du programme des parcs 2013.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 564.

CE-2013-586-DEC RÉSERVATION DE PARC / TOURNOI DE BALLE LENTE / ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR LA PLAINE / 10 AU 12 MAI 2013

ATTENDU QUE, selon la politique d'utilisation des terrains sportifs extérieurs, la Direction du loisir et vie communautaire a effectué une location pour l'Association du hockey mineur de La Plaine pour un tournoi de balle lente du 10 au 12 mai 2013 sur les terrains 1 et 2 du parc Philippe-Villeneuve ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'Association du hockey mineur de La Plaine à tenir un tournoi de balle lente du 10 au 12 mai 2013 (samedi le 11 mai des parties se tiendront également de 14h à 16h sur le terrain 1 au parc Vaillant), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur les sites pour la durée de l'activité.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites d'activité identifiés ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Boissons alcoolisées et produits comestibles

La vente ou le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur les sites; toute autre personne ne peut pénétrer dans le parc avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2013-587-DEC RÉSERVATION DE PARC / JOURNÉE SPORTIVE /
COLLÈGE SAINT-SACREMENT / 13 MAI 2013**

ATTENDU QUE, selon la politique d'utilisation des terrains sportifs extérieurs, la Direction du loisir et vie communautaire a effectué une location pour le Collège Saint-Sacrement pour une journée sportive le lundi 13 mai 2013 de 8h à 16h au parc Vaillant (en cas de pluie l'activité aura lieu le jeudi 16 mai 2013) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Collège Saint-Sacrement à tenir une journée sportive le lundi 13 mai 2013 de 8h à 16h au parc Vaillant, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

- 1) Musique**
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site pour la durée de l'activité.
- 2) Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.
- 3) Banderoles**
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 4) Produits comestibles**
La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2013-588-DEC ACTIVITÉS ESTIVALES 2013 / SODECT

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour tenir plusieurs activités pour animer le site historique de l'Île-des-Moulins, à savoir :

Événement	Date	Heure
Journée des Musées Animation ambulante et installation de cerfs-volants géants tout au long du pont à l'entrée de l'Île-des-Moulins ainsi que sur la rue Saint-François-Xavier, entre la rue Sainte-Marie et le boulevard des Braves	Dimanche 26 mai 2013	De 8h à 16h
Démonstrations et compétitions de bateaux miniatures Écluse des Moulins	Dimanche 9 juin 2013	De 8h à 16h
Soirées Salsa Théâtre de Verdure	Les lundis du 24 juin au 26 août 2013	De 18h à 22h
Soirées de danse en ligne Théâtre de Verdure	Les mercredis du 26 juin au 28 août 2013	De 18h30 à 21h30
Après-midi de danse et soirées Vendredi Tango Théâtre de Verdure École Nataly Lapointe	Les vendredis du 28 juin au 30 août 2013	De 12h à 22h

Matinées musicales et les Belles soirées Scène de la Boulangerie	Les dimanches du 30 juin au 1 ^{er} septembre 2013	De 9h à 21h
Marché public	Les samedis du 20 juillet au 28 septembre 2013	De 8h à 16h

ATTENDU QUE la SODECT tiendra deux (2) conférences de presse à l'intérieur d'un chapiteau situé dans l'Île-des-Moulins pour annoncer ces activités le lundi 10 juin 2013 de 17h à 20h et les préparatifs débuteront dès 12h, et la deuxième conférence de presse se tiendra le jeudi 29 août 2013 de 8h à 12h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à réaliser ces activités, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur sur le site de l'Île-des-Moulins est autorisée pour la tenue des activités désignées précédemment.

2) Animation ambulante

L'animation ambulante dans les rues désignées est autorisée lors de la Journée des musées.

3) Banderoles

La mise en place d'affiches, de banderoles et de cerfs-volants est permise dans le cadre des activités précédemment et dans les lieux désignés. Ils doivent être enlevés dès la fin de l'événement.

4) Boissons alcoolisées

À l'occasion des conférences de presse, le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site historique de l'Île-des-Moulins est autorisé exclusivement par le comité organisateur SODECT, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées; toute autre personne ne peut pénétrer dans l'Île-des-Moulins avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2013-589-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / CAMP DE JOUR / AUTOBUS ÉTÉ 2013

ATTENDU QUE dans le cadre du programme estival Les Fripouilles, la Direction du loisir et vie communautaire offre une programmation de sorties hebdomadaires ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la location d'autobus dans le cadre du programme estival Les Fripouilles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **la location d'autobus dans le cadre du programme estival Les Fripouilles** ».

CE-2013-590-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Vice-président

Secrétaire